

Notice pour l'admission dans le parcours de formation M2 MEEF PE 1^{er} degré Rhône et l'Ain

Cette notice vous accompagne dans la constitution de votre dossier d'admission en vue de votre candidature dans le parcours M2 MEEF PE 1^{er} degré. Elle ne concerne que les étudiants primo entrants.

Comment s'inscrit-on à l'université Lyon1 :

A Lyon1, il y a trois étapes :

- Etape N° 1- L'admission via eCandidat (uniquement pour les étudiants non-inscrits à l'Inspé en 2023-2024)
- Etape N° 2- Inscription administrative par le web (**sauf pour les étudiants inscrits en formation continue en 2023-2024 ou les années précédentes**)
- Etape N° 3- Téléchargement des pièces justificatives en ligne

Si vous étiez...

- **Inscrit à l'Université Claude Bernard Lyon 1- Inspé en 2023-2024**, pas de procédure de préinscription (eCandidat). Passez directement à la deuxième étape. L'autorisation directe d'inscription pour les étudiants « *Inscrit à Lyon1 Inspé en 2023-2024* » sera faite par le service scolarité et notifiée aux étudiants concernés.
- **Non inscrit à l'Université Claude Bernard Lyon 1 - Inspé en 2023-2024**, la procédure de préinscription est obligatoire (eCandidat) avant l'inscription administrative par internet.

Statut formation continue :

La pré-inscription et l'inscription des étudiants relevant du statut de formation continue

- La pré-inscription sur e candidat se fait normalement. Le formulaire FC (Formation Continue) à compléter et à joindre au dossier eCandidat

L'admission via eCandidat

Le site : <https://ecandidat.univ-lyon1.fr/>

1	Ouverture candidatures <i>eCandidat</i>	le 01/06/2024
2	Fermeture candidatures <i>eCandidat</i>	le 16/06/2024
3	Publication des résultats	le 27/06/2024
4	Confirmation ou désistement sur e-candidat (obligatoire)	Le 05/07/2024

Un étudiant admis à s'inscrire doit **confirmer son vœu d'admission** dans la formation **avant le 05/07/2024**. Dans le cas où il ne confirme pas son vœu d'admission au **05/07/2024**, cette autorisation est supprimée et il perd ce droit.

Dans le cas où un candidat n'est pas admis à s'inscrire, il peut faire appel de cette décision et/ou faire appel au dispositif rectoral d'accompagnement.

NB : L'étudiant pourra confirmer son vœu d'admission uniquement après validation de l'avis par le service scolarité puis il procédera à son inscription administrative par le WEB

SERVICE DE LA FORMATION CONTINUE (FOCAL)

43 boulevard du 11 novembre 1918
69 622 VILLEURBANNE Cedex
fcsociences@univ-lyon1.fr

ETRE STAGIAIRE DE LA FORMATION CONTINUE À L'INSPE

Le statut de stagiaire de la formation continue est un régime d'inscription spécifique qui concerne :

- pour le master MEEF : toute personne dont la formation est financée (par l'employeur, OPCO, CPF, etc...) ainsi que toute personne dont la situation justifie une ingénierie spécifique et la signature d'un contrat de formation (cette catégorie concerne surtout les demandeurs d'emploi, et certains salariés dont la formation n'est pas financée).

- pour l'AEU : tous les stagiaires relèvent de la formation continue (il n'existe pas de statut d'étudiant en formation initiale).

Les stagiaires de la formation continue postulent au même diplôme et suivent les mêmes cours que les autres étudiants, simplement leur régime d'inscription à l'université est spécifique.

Toutefois, les tarifs d'inscription et les financements diffèrent selon vos situation à l'entrée en formation.

PUBLIC CONCERNÉ	MASTER MEEF	AEU préparation concours CRPE
Salarié ou libéral	Tarif = 15 € par heure de formation soit environ 7 500 euros l'année** (devis sur demande à fcsociences@univ-lyon1.fr). Formation éligible au CPF. (ou) Inscription en formation initiale sur autorisation du service formation continue (conditions : formation non financée + effectuée hors temps de travail).	Tarif = 1 400 € (en présentiel) ou 1560€ (à distance) Possibilité de mobiliser votre CPF, en faisant une demande sur moncompteformation.gouv.fr (pour les salariés du secteur privé) ou une demande de devis à fcsociences@univ-lyon1.fr (pour les agents publics).
Demandeur d'emploi (ou futur demandeur d'emploi). <i>NB : le statut de stagiaire de la formation continue vous permet (le cas échéant) de continuer à percevoir vos indemnités chômage pendant la formation. Pour en bénéficier, prenez RDV avec votre conseiller Pole Emploi à partir de juillet 2024</i>	Tarifs : - 3 000€ l'année** si financement par le CPF (demande à faire sur moncompteformation.gouv.fr après acceptation de votre candidature) ou - environ 850€ l'année si autofinancement (payables en 3 fois). Les demandeurs d'emploi doivent s'inscrire en formation continue et sont exonérés de CVEC. En aucun cas ils ne peuvent prétendre à une inscription en formation initiale.	Tarifs = 1 020 € avec autofinancement, payable en 3 fois ou 1 400 € si financement Pole Emploi et/ou CPF ou 1560€ pour la formule à distance. Possibilité de mobiliser votre CPF, en faisant une demande sur moncompteformation.gouv.fr. Si votre solde CPF n'est pas suffisant, la plateforme offre la possibilité de faire une demande de financement complémentaire à Pole Emploi.
Autres publics (sans financement) : mère au foyer, personne en congé sabbatique, étudiant en poursuite d'études, salarié ou libéral autorisé par la formation continue.	Inscription en formation initiale.	Le statut d'étudiant en formation initiale n'existe pas pour l'AEU. Tarif = 1 020€ en présentiel / 1560 € à distance. Ces sommes seront payables en 3 fois. Financement CPF possible.

** Il existe un spécifique pour les agents de l'Education Nationale mobilisant leur CPF. Compte tenu des délais imposés par le Rectorat, nous consulter le plus tôt possible.

Pour tout renseignement sur les financements, contactez le service de la Formation Continue :
Courriel : fcsociences@univ-lyon1.fr

NB 1 : les demandes de devis ou de déclaration à Pole Emploi doivent être exclusivement formulées par courriel.

NB 2 : le service de la Formation Continue n'est pas compétent pour renseigner sur les modalités de candidature et d'inscription (prendre contact avec Sandrine PLATRE : 04 74 32 15 72)